

QU'EST-CE QUE L'INDICE DES PRIX A LA CONSOMMATION (IPC) ?

Publié le 28 février 2020 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)



La question : « *J'entends souvent parler de l'indice des prix à la consommation et je voudrais savoir à quoi ça correspond exactement et quelle est son utilité.* »

La réponse de Service-public : « *L'indice des prix à la consommation (IPC) est calculé chaque mois par l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) pour mesurer l'évolution générale des prix des biens et des services consommés par les Français. Il permet d'adapter sa consommation pour une meilleure maîtrise de ses dépenses et de son pouvoir d'achat.* »

L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'évaluer la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, à qualité constante.

Les biens et services concernés

Publié chaque mois au *Journal officiel*, l'IPC est calculé sur la base de l'observation des prix d'un panier de biens et services fixes relevés à partir de différentes sources :

- la collecte par des enquêteurs sur le terrain des prix pour l'ensemble des produits consommés par les ménages partout en France et dans toutes les formes de points de vente ;
- le relevé des prix sur les tarifs, les prix sur internet, les données administratives, etc. ;
- les données de caisse recueillies par les enseignes de la grande distribution au moment où le consommateur passe en caisse (depuis janvier 2020). Ces données concernent les produits alimentaires industriels, d'entretien, d'hygiène et de beauté vendus en supermarchés et hypermarchés.

Certains biens et services ne sont pas pris en compte parce que l'évolution de leur prix est difficile à observer ou bien parce qu'ils sont comptabilisés dans d'autres indices (par exemple, les ventes de véhicules d'occasion entre particuliers, les meubles anciens, les œuvres d'art et tapis anciens acquis principalement à des fins d'investissement, les services hospitaliers privés...).

À savoir : L'IPC sert à indexer de nombreux contrats privés, des [pensions alimentaires](#), des retraites ou encore à revaloriser [le Smic](#) selon 3 catégories : « Ensemble des ménages - hors tabac », « Ménages urbains dont le chef est ouvrier ou employé - hors tabac », « Ménages du premier quintile de la distribution des niveaux de vie - hors tabac ».

Le calcul

L'Insee calcule l'évolution du prix entre deux périodes pour chaque série de biens. Le poids de chaque produit dans le panier est ensuite pondéré selon la consommation moyenne des Français afin d'obtenir une évolution moyenne du prix de ce panier.

Ainsi, pour calculer l'indice au 1^{er} janvier, il faut diviser le prix du panier à cette date par le prix du panier au 1^{er} janvier de l'année précédente, puis multiplier ce résultat par l'indice de référence établi à 100. Pour obtenir la variation en pourcentage entre les deux dates, il suffit de soustraire 100 au nouvel indice.

Pour vous permettre d'affiner ce calcul, qui pourra ainsi mieux refléter votre mode de vie ou de consommation, l'Insee a créé [un simulateur d'indice des prix personnalisé](#) où vous pouvez choisir les pondérations de 21 groupes de produits et services (alimentation, loyer, santé, eau, électricité ...) en fonction de vos habitudes de consommation.

Attention : L'indice des prix à la consommation n'est pas un indice du coût de la vie. Il mesure les effets des variations sur le prix d'achat des produits consommés par les ménages alors que l'indice du coût de la vie mesure les variations des coûts d'achat pour maintenir le niveau de vie des ménages à un niveau spécifié.

Textes de référence

[Avis relatif à l'indice des prix à la consommation](#)

Et aussi

[Prime exceptionnelle de pouvoir d'achat : comment ça marche ?](#)